

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 52

Artikel: Souvenirs historiques : le pilori. - L'ancien hôpital
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Souvenirs historiques.

Le pilori. — L'ancien hôpital.

Un de nos abonnés nous écrit ce qui suit :

« Je remarque dans le curieux et intéressant plan de l'ancien Lausanne publié récemment par MM. Vuillermet, un détail que je ne m'explique pas. Je veux parler d'une espèce de colonne placée un peu au-dessous de la fontaine de la Palud. Quelques renseignements à ce sujet feraient sans doute plaisir à bon nombre de lecteurs du *Conteur Vaudois*. »
 (Un ancien abonné).

La « colonne » dont parle notre correspondant n'était autre chose que le *pilori*, le poteau, où l'on attachait les criminels en signe d'infamie, pour les exposer aux regards et aux insultes de la foule. Au poteau était fixé un collier de fer appelé *carcan*, dans lequel on faisait entrer le cou du patient. Le collier était ensuite fermé avec un cadenas, et l'on plaçait au-dessus de la tête du condamné un écriteau portant en gros caractères ses noms, sa profession, son domicile et la cause de son châtiement.

À Lausanne, ces expositions au pilori avaient ordinairement lieu les jours de marché. Les criminels étaient livrés là à tous les outrages ; les insultes, les cris indignés de la foule étaient quelquefois accompagnés d'œufs pourris qu'on leur jetait à la face.

Nous ne savons pas au juste quand le pilori a disparu de nos mœurs. En faisant quelques recherches on pourrait sans doute facilement le savoir.

Dans notre précédent article, nous nous sommes arrêtés quelques instants à l'endroit où se trouvait jadis la porte St-Etienne. Nous ne voulons pas quitter ce quartier sans dire un mot de l'ancien Hôpital cantonal, transformé aujourd'hui en bâtiment d'école. Il a aussi son histoire.

En 1282, cet hôpital, dédié à la Vierge Marie, fut fondé avec le consentement de l'évêque Guillaume de Champvent et du Chapitre sur l'emplacement où il

existe aujourd'hui sous le nom d'*École industrielle cantonale*.

Peu de temps avant la Réformation, le Conseil de la ville, contre le gré de l'évêque, s'arrogea la surveillance de l'Hôpital et de ses revenus, surveillance jusque-là exercée par un chanoine de Notre-Dame.

Le bâtiment subsista jusqu'au XVIII^e siècle. En 1766, il fut reconstruit sur les plans de Rodolphe de Crousaz, de Mézery, et vendu, en 1806, au gouvernement vaudois, qui en fit un établissement cantonal, en y réunissant la dotation de l'ancien hôpital de Villeneuve, fondé au XIII^e siècle par Aymon de Savoie. On assigna en outre à l'hôpital le produit de loteries spéciales décrétées en 1807, dont le produit fut de 300,000 francs de Suisse, soit 450,000 francs fédéraux ; on lui abandonna de plus les contributions exigées des étrangers qui obtenaient la naturalisation, les legs pies et autres dons.

Le tirage de la loterie avait lieu dans la grande salle du Collège, sous le contrôle du magistrat et en présence du public. La roue était mise en mouvement par de jeunes filles vêtues aux couleurs cantonales.

Mais l'Hôpital renfermait à cette époque les malades, les aliénés et les forçats. Cet état de choses était intolérable ; aussi, quelques années plus tard, le Grand Conseil décréta l'institution d'un *hospice* de 100 lits, d'une *maison d'aliénés* pouvant contenir 40 individus. Et, en 1810, les aliénés furent transférés dans les vieux bâtiments du Champ-de-l'Air.

Les forçats prirent possession, en 1827 seulement, de la *Maison pénitenciaire*. On sait que jadis, les Vaudois condamnés à subir une détention criminelle ou correctionnelle étaient transférés à Berne, et détenus dans ce qu'on appelait alors le *Schallwerk*. Il n'existait chez nous aucune maison centrale de détention ; ce ne fut qu'après 1803 que les prisonniers, entassés dans les prisons de l'Evêché et de St-Maire, occupèrent le troisième étage de l'Hôpital de la Mercerie.

Présages concernant le mariage.

Les secrets de la veille de Noël.

Sous ce titre, nous empruntons les curieux détails qui suivent à l'intéressant ouvrage de M. A. Cérésolle, les *Légendes des Alpes vaudoises*. Il s'agit de superstitions très accréditées autrefois dans notre pays, et qui persistent encore dans nombre de localités.

La veille de Noël, entre onze heures et minuit, il faut aller écouter près des *assots* à porcs. Si ceux-ci grognent, on se mariera dans le courant de l'année qui va commencer.

Le célibataire qui entame par mégarde la livre de beurre qui est sur la table, se mariera dans l'année.

Si un garçon marche par inadvertance sur la robe d'une demoiselle, cela signifie que celle-ci sera invitée aux noces du garçon, et que les noces auront lieu prochainement.

Pour savoir qui l'on épousera, il faut, la veille de Noël, à minuit, descendre de son lit, en posant à terre le pied gauche le premier, et, si la lune brille, aller dans un carrefour et dire :

Lune, ô ma tant belle lune,
 Toi qui connais ma fortune,
 Oh ! fais-moi voir en rêvant,
 Qui j'aurai pour mon amant.

La personne qu'on verra en rêve sera celle qu'on épousera.

Il faut, la veille de Noël, entre onze heures et minuit, placer trois glaces en triangle dans la chambre, balayer celle-ci, recueillir les balayures, les porter à « l'égout du toit, » le tout à reculons, et, en rentrant, on verra, dans l'un des miroirs, l'image de la personne qu'on épousera.

Il faut également, le 24 décembre, mettre toutes les lettres de l'alphabet dans son bas gauche, et placer celui-ci sous son oreiller ; la personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera. Ou bien on tirera au sort deux de ces lettres : ce seront les initiales du nom de la personne qu'on épousera.

Il faut, la veille de Noël, mettre un peu de farine et de cendre dans du papier et placer le tout sous son oreiller. La personne de qui l'on rêvera sera celle qu'on épousera.